

L'auto-école accueille toute personne souhaitant se renseigner sur une formation à la conduite. Elle étudie chaque situation individuellement afin d'adapter le parcours de formation. Lors du premier contact, un échange est réalisé afin d'identifier les éventuels besoins spécifiques liés à une situation de handicap et d'évaluer les possibilités de suivi de la formation.

Lorsque l'auto-école est en mesure de répondre aux besoins de l'élève, un accompagnement adapté est proposé.

Si les besoins nécessitent des aménagements ou un véhicule spécifique dont l'auto-école ne dispose pas, l'élève est informé et orienté vers une structure ou une auto-école spécialisée pouvant assurer la formation dans les meilleures conditions.

Les coordonnées des structures partenaires ou des auto-écoles spécialisées sont tenues à disposition des élèves afin de faciliter leur orientation.

Vous devez remplir les **2 conditions** suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'**âge requis** pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer Par exemple, pour le
-
- permis B , vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous choisissez l'apprentissage anticipé de la conduite). Vous devez avoir 17 ans pour obtenir le permis B.
- Être reconnu apte par un médecin agréé lors d'un contrôle médical

➤ Où faire la demande d'inscription à l'examen du permis de conduire ?

Contactez le service chargé localement des examens du permis de conduire : [direction départementale interministérielle \(bureau de l'éducation routière\)](#) ou [préfecture](#).

Ce service vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire et les auto-écoles qui donnent des cours avec ces aménagements.

Vous pouvez aussi demander les dates des sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

Par la direction départementale des Territoires (DDTM de votre département)

Sur place Bureau de l'éducation routière (BER)

Adresse : 167-177 avenue Joliot Curie 92000 NANTERRE

Courriel : sser.sesr.ud92.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 01 40 97 20 00

Vous pouvez aussi demander **les dates des sessions spécialisées** pour vous présenter aux épreuves du permis.

Comment sont aménagées les épreuves de l'examen du permis de conduire si vous avez un handicap ? L'aménagement des épreuves concerne les permis B

Si vous êtes sourd ou malentendant

Des **sessions spécialisées** sont prévues **au moins 2 fois par an** pour passer l'épreuve théorique générale (code) du permis de conduire.

Un **interprète en langue des signes** peut vous assister.

Vous pouvez aussi bénéficier d'un **dispositif de communication adapté** de votre choix. **L'épreuve théorique** (code) dure **1h30**.

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'**épreuve pratique** en cas de difficultés pour communiquer.

➤ **Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)**

Un **temps supplémentaire** peut être accordé lors de l'**épreuve pratique** en cas de difficultés de mobilité.

Pour l'épreuve pratique du permis B ou B1, l'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule. Vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

Un véhicule de catégorie B à double commande adapté aux personnes handicapées doit remplir les conditions suivantes :

- Conformément à l'Arrêté du 9 février 2026 relatifs aux véhicules utilisés pour l'enseignement de la conduite, la durée maximale d'utilisation est portée à 16ans pour les véhicules spécialement aménagés pour les personnes en situation d'handicap.
- Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant)

➤ **Si vous êtes dysphasique, dyslexique ou dyspraxique**

Vous pouvez passer le code dans des séances spécifiques à condition de fournir l'un des 3 justificatifs suivants :

- Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie
- Reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale pour troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination
- Certificat médical délivré depuis moins de 6 mois attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale

Un **temps supplémentaire** peut être accordé lors de l'**épreuve pratique** en cas de **difficultés pour communiquer**.

➤ **Si vous êtes dans une autre situation**

Renseignez-vous auprès du service chargé localement des examens du permis de conduire : [direction départementale interministérielle](#) (bureau de l'éducation routière) ou [préfecture](#).

➤ **A Savoir**

Si vous maîtrisez mal le français, vous pouvez faire appel à [un traducteur-interprète agréé auprès d'une cour d'appel](#), à vos frais.

Précisez dans votre demande de permis de conduire que vous maîtrisez mal le français.

Quel est le prix de l'examen du permis de conduire ?

Épreuve théorique (code)

Le passage du code est **gratuit si vous remplissez les 2 conditions suivantes** :

- Vous avez un avis médical sur votre aptitude à la conduite compte tenu de votre handicap
- Vous avez l'obligation de faire des visites médicales périodiques après l'obtention du permis

[Dans les autres cas, vous devez payer 30 €.](#)

Épreuve pratique

Les tarifs sont libres et varient selon les auto-écoles. Les éventuels frais d'accompagnement facturés par l'auto-école sont réglementés.

Concernant les cours suivis dans une auto-école pour préparer l'examen, **les tarifs sont variables** selon les établissements et la préparation choisie.

[La prestation de compensation du handicap \(PCH\)](#) peut financer en partie les leçons de conduite.

Pour bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire, renseignez-vous auprès de votre maison départementale des personnes handicapées ([MDPH](#)). [Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#)

Si vous avez besoin du permis de conduire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière à l'Agefiph. [Agefiph](#)

Vous pouvez aussi vous adresser au [Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique \(FIPHPF\)](#).

Quelle est la durée de validité du permis de conduire si vous avez un handicap ?

Le permis est délivré sur avis médical favorable.

Le médecin prescrit une durée de **validité en fonction du handicap**.

- Si le handicap n'est pas stabilisé, la durée de validité du permis est limitée. Vous devez de nouveau passer [une visite médicale](#) à la fin de cette durée.
- Si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis dépend de la [catégorie du permis](#). Elle peut être permanente pour un [permis B](#).

Moyens Pédagogiques :

- Accessibilité salle de code sur rendez-vous / E-learning

Moyens Techniques :

- Les éventuels aménagements qui vous permettent de conduire sont indiqués sous forme de [codes sur votre permis de conduire](#). Les formations avec Codes de restrictions proposés

Code 10. Boîte de vitesse adaptée/ Code 15.03. Embrayage automatique/Code 35. Dispositifs de commande adaptés (feux, essuie et lave-glace, avertisseur, clignotants, etc.) / Code 40.11. Dispositif d'assistance sur le volant/ Code 43. Position du siège du conducteur

Moyens Humains : Formateurs Diplômés

CEREMH (Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap) contact@ceremh.org

01 39 25 49 87 / 10-12 avenue de l'Europe, 78140 - Vélizy Villacoublay - France

Expert de la Mobilité et du Handicap au service de l'intérêt général

<https://ceremh.org/doc.html/>

<https://www.ceremh.org/guideMandart-automobile-handicap-autoecole-adaptee.html>

Le site de la CEREMH recense des auto-écoles spécialisées par département.

Nom : AUTO-MOTO ECOLE 92

Adresse : 4 bis rue Louise Michel

Code postal : 92300 Levallois-Perret

N° SIRET : 937536324 00026

N° d'agrément : : E2509200100

Téléphone : 0180881070

Mail : secretariatame92levallois@gmail.com

Site web : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/levallois-perret/auto-moto-ecole-92>

PROCEDURE d'accueil des personnes en situation handicap

PROCEDURE d'accompagnement des élèves atteints de troubles DYS

➤ Accueil d'un usager atteint de trouble DYS

Certains ont une pathologie ou un ensemble de pathologies que l'on appelle « DYS ». Ces élèves ont généralement plus de difficultés que les autres à obtenir leur permis. Il arrive d'être en difficulté pour les aider à progresser de manière efficace. Il ne s'agit en aucun cas d'un déficit intellectuel mais d'une difficulté à automatiser et par conséquent, à travailler en double-tâche.

Il existe plusieurs troubles DYS :

- la dyscalculie : trouble des activités numériques
 - la dyslexie : trouble du langage écrit
 - la dysphasie : trouble du langage oral
 - la dyspraxie : trouble du développement de la coordination (geste, regard)
 - le TDAH : trouble du déficit attentionnel avec ou sans hyperactivité
-
- La visite auprès d'un médecin agréé par la Préfecture n'est pas obligatoire lorsqu'il s'agit de troubles DYS.
 - Afin de faciliter l'apprentissage, il est souhaitable d'orienter les personnes en difficulté d'apprentissage vers un permis sur boîte automatique cela lui évitera de la surcharge et donc de la fatigue inutile, des difficultés de coordination, d'avoir une progression lente voire nulle par moment et donc d'être découragé.
 - N'hésitez pas à bien orienter et sensibiliser les élèves DYS dès l'inscription.
 - Les DYS ont des déficits de représentation du temps, la notion de temps qui passe est difficile à gérer. En conduite, le temps est important et il leur faut donc avoir la capacité d'anticiper encore plus.
 - Les qualités humaines de l'enseignant sont d'autant plus essentielles pour les personnes présentant des troubles DYS.
 - Il est important de favoriser l'empathie et d'avoir des notions sur ces troubles.
 - Dans un premier temps, éviter le changement d'enseignant permet de faciliter la réussite et la motivation.
 - Travailler davantage sur l'anticipation dans le cas de déficit d'analyse, donner les informations plus tôt, réduire la vitesse. Guide du formateur à la conduite pour l'accompagnement des élèves atteints de troubles DYS

➤ Accueil d'un usager malentendant ou sourd

- Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.
- Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite pour une compréhension réciproque.
- Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.
- En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.
- Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.
- Assurez-vous que la personne a bien compris.
- Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton.

➤ Accueil d'un usager mal ou non voyant

- En présence d'une personne déficiente visuelle présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour l'aider.
- Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez-vous toujours en avant, de manière qu'elle sente tous vos mouvements.
 - Dans vos explications soyez toujours précis, dans le choix du vocabulaire et des indications.
- Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».
- Il n'est pas interdit d'utiliser les termes « voir » ou « regarder ».
- Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.

➤ Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif

- Restez naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur).
- Utilisez le vouvoiement.
- Montrez-vous calme et rassurant, patient, disponible, prenez le temps qu'il faut pour renseigner, orienter, et conseiller la personne.
 - Écoutez attentivement la personne, laissez-lui le temps de s'exprimer.
- Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques, pointus.
- Ne parlez pas trop lentement, ni trop fort, n'infantilisez pas la personne.
- Proposez votre aide mais ne l'imposez pas : ne faites pas à sa place.
- Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

➤ Accueil d'un usager handicapé psychique

- Soyez rassurant avec votre interlocuteur.
- Faites preuve de patience et montrez-vous disponible et à l'écoute de la personne.
- Dans vos propos soyez précis, au besoin, répétez calmement.
- Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- N'oubliez pas que votre interlocuteur peut être stressé et angoissé sans s'en rendre compte.
- Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de mettre de la distance avec les autres personnes présentes, mais veillez à ne pas enfermer la personne en crise.

➤ Accueil d'un usager handicapé « moteur »

- Pour parler à une personne en fauteuil derrière un guichet, placez-vous à sa hauteur.
- Avant d'apporter votre aide interrogez la personne. Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.
- Si vous avez à orienter une personne handicapée en situation de handicap physique vers une direction, choisissez un cheminement accessible.
- Lorsque vous montrez un chemin ou une direction, renseignez la personne sur l'état de l'environnement, notamment au sol.
 - Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.
- Soyez prudent, certaines personnes qui rencontrent des difficultés à marcher peuvent facilement être déstabilisées dans leur mouvement, au moindre imprévu.
 - Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, son compagnon est autorisé à accéder aux lieux ouverts au public.

PROCEDURE d'accueil des personnes en situation handicap

L'auto-école accueille toute personne souhaitant se renseigner sur une formation à la conduite. Elle étudie chaque situation individuellement afin d'adapter le parcours de formation.

Lors du premier contact, un échange est réalisé afin d'identifier les éventuels besoins spécifiques liés à une situation de handicap et d'évaluer les possibilités de suivi de la formation.

Lorsque l'auto-école est en mesure de répondre aux besoins de l'élève, un accompagnement adapté est proposé.

Si les besoins nécessitent des aménagements ou un véhicule spécifique dont l'auto-école ne dispose pas, l'élève est informé et orienté vers une structure ou une auto-école spécialisée pouvant assurer la formation dans les meilleures conditions.

Les coordonnées des structures partenaires ou des auto-écoles spécialisées sont tenues à disposition des élèves afin de faciliter leur orientation.

Les auto-écoles dans Hauts-de-Seine :

CER Eglise de Colombe
: 21 Rue Gabriel Péri, 92700 COLOMBES
: aeeglisedecolombes92@gmail.com
: 01 47 86 05 50
-- : locaux accessibles
: Accueille environ 10 élèves en situation de handicap par an

Ecole de conduite de Vaucresson
: 89 Boulevard de la République, 92420 Vaucresson
: ecvaucresson@orange.fr
: 01 47 41 49 01
-- : locaux accessibles
: Accueille environ 50 élèves en situation de handicap par an

auto-école dans PARIS

ECF trinité paris 9 : 35 Rue notre dame de lorette, 75009 Paris
: ecftrinite@gmail.com
: 01 48 74 85 81
: locaux accessibles
: formé à l'accueil des personnes en situation de handicap
: Accueille environ 50 élèves en situation de handicap par an

Nom : AUTO-MOTO ECOLE 92
Adresse : 4 bis rue Louise Michel
Code postal : 92300 Levallois-Perret
N° SIRET : 937536324 00026

N° d'agrément : : E2509200100
Téléphone : 0180881070
Mail : secretariatame92levallois@gmail.com
Site web : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/levallois-perret/auto-moto-ecole-92>

Nom : AUTO-MOTO ECOLE 92
Adresse : 4 bis rue Louise Michel
Code postal : 92300 Levallois-Perret
N° SIRET : 937536324 00026

N° d'agrément : : E2509200100
Téléphone : 0180881070
Mail : secretariatame92levallois@gmail.com
Site web : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/levallois-perret/auto-moto-ecole-92>